APRAGAZ
Our stamp, your safety

BELAC
084 - INSP
17020

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

Rapport n° : JLD043702024

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

Yernaux f.yernaux@apragaz.com	Référence(s) : Guyaux 16035P203	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Velaine sur Sambre Le : 19/11/2024

Identification de l'installation

Client :	[redacted]	
Adresse :	Rue du Tram 5	
	5060 Velaine sur Sambre	Tél n°: 0499/524 697
Type d'installation :	Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)	

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison			
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0		
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :		
	N° série(s) :		Puissance AC max :0	
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :	
	Rapport de contrôle : N°			
	Possibilité fonctionnement en ilotage :			
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :			
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :			
Distributeur d'électricité : ORES Assets		Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Contigea S16X		N° série : 12884838		
Tension : 2 X 230 V	AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 40	
Type d'électrode : Autre		Résistance de dispersion Ra : ? ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑	Plan de position ☑	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : EXVB Section L : 16 mm² + N : / mm² + PE : mm²			
Protection générale : Marque & type : Teco DS3 Surintensité : 40 A Courant court-circuit : 400 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : Teco DS3	Nombre de pôles : 2	Ithe Courant thermique nominal : 40 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 1	N° de circuits terminaux : 3	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel		= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☐	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
/	/	/	/
Continuité connexions PE : Nok		Bouton test : N/A	
Injection courant défaut : N/A		Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD043702024

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé	☑	Métallique(cl1)	☐	Plastique (cl2)	☑	Ouvert	☐							
	Paroi arrière non hygroscopique	☑													
Lignes	Fils	☑	Câble	☑	En tube	☑	Apparent	☑	Encastré	☑	Enterrés	☐			
	Extérieur	☑	Autre	☐											
Appareils	Éclairage	☑	Prise de courant	☑	Avec terre	☑	Sans terre	☑							
	Matériel (poste) fixe	☑	Matériel mobile	☐											

Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) ☑	Enveloppes (4.2.2.1.c) ☐	
Protection contre le contact direct :	Insuffisante	État du matériel fixe et mobile :	Nok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100	☐	Kyoritsu 3243	☐	Metrel 61557	☐	Mxtra	☐	Autre	☐
Connexions démontées :	/								
Résistance d'isolement : Ri	/	Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm)						Ri :	Yes
Mesures non exécutées aux circuits :	Sur tout	Mesures trop faible du type de circuit :	/						

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
5.3.5.3. : Un différentiel-résiduel général d'une intensité nominale de 40 A min et de sensibilité de 300 mA doit être installé en amont de l'installation.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilté doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
3.1.3.3. - 9.4.1. : La tension norminale doit être clairement indiquées de façon durable sur le tableau + les panneaux d'avertissement ne sont pas présents.
5.3.5.5. : Ll'intensité nominale du dispositif de protection est à adapter en fonction de la puissance nominale de la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.
3.1.3.3. : Le repérage des circuits/départs sont à mettre et/ou à compléter.
4.2.3.3. : Les conducteurs de type VOB ne sont pas placés sous tubes ou goulottes adéquats.
7.2.3.2. : Le matériel a un le degré de protection insuffisant.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.
7.1.3.2. : Le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la salle de bain doit être adapté au volume dans lequel il est placé.
5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.
5.4.2.1. : Un dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être prévu dans le conducteur de terre afin de pouvoir effectuer la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre. Il doit être placé dans un endroit aisément accessible.

Remarques et/ou notes

Néant

APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD043702024

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 3 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD043702024

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	2	16	Vynckier	Séries G	10000	3	VOB	1,5	Éclairages ?
1	/	2	16	Vynckier	Séries G	10000	3	VOB	2,5	Prises?
1	/	2	16	Vynckier	Séries G	10000	3	VOB	2,5	Prises/ éclairages ?

Pouvoir de coupure : 3000 ☐ 1500 ☐ autre ☑ 10000 A

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 3 Nombre de circuits dédié : 0

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Nok Section des conducteurs de protection suffisante : Nok

APRAGAZ

Croquis du plan de position – annexé à notre rapport

Grenier

APRAGAZ

Croquis du plan de position – annexé à notre rapport 7-(20 03 14 - 2 -

